

Conseil Municipal du 8 Décembre 2015

Date de convocation : 1 ^{er} /12/2015	Le huit décembre deux mil quinze à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.
Date d'affichage : 1 ^{er} /12/15	
Nombre de Conseillers :	<u>Etaient présents :</u> Mr CATHERINE, Mme PERROTTE, M LEJUEZ, Mme LAHAYE, M LEMIERE, Mme DROUET, Mrs LARSONNEUR, TRAVERT, ROUXEL, FAUDEMÉR, Mmes MARIE, CATHERINE, MILLET, Mrs CHANTREUIL, PERROTTE
En exercice : 19	
Présents : 15	
Votants : 16	

Excusés : Mr RACHINE, Mme GALIS, Mme ZAMPROGNO pouvoir à M PERROTTE

Absent : Mme COUDRIER

Secrétaire : Mme PERROTTE

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal du 17 novembre 2015 et demande aux conseillers présents de faire les observations qu'ils jugeraient utiles.

Il s'avère que le procès-verbal est approuvé par l'ensemble du conseil sans modification.

01-12-15 Commune nouvelle de Picauville – modification des arrondissements

Monsieur le Maire indique que les communes de Cretteville, Houtteville et Vindefontaine dépendent de l'arrondissement de Coutances alors que celles de Amfreville, Gourbesville et Picauville font partie de l'arrondissement de Cherbourg.

Il précise qu'une même commune (nouvelle) ne peut dépendre que d'un seul arrondissement. La préfecture demande l'avis de l'ensemble des conseils municipaux avant de procéder au rattachement des 3 communes à l'arrondissement de Cherbourg.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

SOLLICITE donc le rattachement des communes de Cretteville, Houtteville et Vindefontaine à l'arrondissement de Cherbourg.

02-12-15 Sécurisation de la sortie chasse des écoles : projets et subventions au titre des amendes de police

Des devis ont été demandés pour aménager la sécurité de la sortie chasse des écoles et l'aménagement de l'arrêt pour les cars scolaires à l'école maternelle :

- Mise en place de feux tricolores à déclenchement automatique
- Mise en place en sens unique de la Rue Pasteur
- Création d'un parking de stationnement sur l'esplanade près de l'école maternelle réservé aux cars scolaires
- Mise en place de stationnement alterné rue d'Utah Beach (au niveau du « tram »)

Nous pouvons peut être bénéficier des subventions au titre des amendes de police (30% du HT avec un plafond de travaux subventionnable de 46 000€HT) mais le dossier de demande de subvention doit être envoyé avant le 31 décembre 2015.

Monsieur le Maire propose au vote 3 possibilités concernant la mise en place de feux :

- solution1 : feux tricolores sans radar de vitesse avec un stationnement par alternant rue d'Utah Beach (feux tricolores : 23 662,50€TTC) – 11 voix Pour

- solution 2 : Feux tricolores avec radar de vitesse et un stationnement par alternat rue d'Utah Beach (feux tricolores : 37 800,48€TTC) – 3 voix pour
- solution 3 : feux tricolores avec radar mais sans stationnement par alternat - 2 voix Pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (11 voix Pour et 5 voix pour les 2 autres solutions)

RETIENT la solution 1 c'est-à-dire feux tricolores sans radar et avec l'installation de stationnement en alternat rue d'Utah Beach

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DEMANDE une subvention au titre des amendes de police pour les travaux suivants

	HT	TTC
Feux tricolores	19 718.75€	23 662.50
Parking cars scolaires	19 275.50€	23 130.60€
Aménagement stationnement en alternat	667€	812.40€
Frais divers (branchement électrique, panneaux signalisation,...)	2 415€	2 898€
Totaux	4 2086.25€	50 503.50€
Subvention amendes de police		12 625.88€
Reste à charge de la commune		37 877.62€

03-12-15 Indemnité de gardiennage de l'Eglise

Comme chaque année, il est nécessaire de prendre une délibération concernant l'indemnité de gardiennage de l'Eglise. Suite à l'arrivée en cours d'année du Père Marie-Bernard SEIGNEUR, il est donc proposé de proratiser le versement entre madame Bernadette LOQUET, référente paroissiale et le père SEIGNEUR qui toutefois ne réside pas sur la commune, arrivé au 1^{er} octobre 2015.

-Le plafond maximum indemnitaire est de 474,22€ si le gardien réside dans la commune, proratisation sur 9 mois : 355.68€ à Madame Bernadette LOQUET

-Le plafond maximum indemnitaire est de 119,55 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées, proratisation sur 3 mois : 29.91€ au Père Marie-Bernard SEIGNEUR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de verser l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour l'année 2015 comme suit : 355,68€ à Madame Bernadette LOQUET

29,91€ au Père Marie-Bernard SEIGNEUR

04-12-15 contrat de maintenance du logiciel informatique Microbib : médiathèque

Le contrat du logiciel informatique microbib de la médiathèque arrive à échéance au 31 décembre 2015, il est donc nécessaire de décider rapidement le renouvellement de ce contrat. La société microbib propose donc un contrat à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 30 juin 2016, pour un montant de 216€HT. Le contrat s'arrêtera car la gestion de la médiathèque doit devenir une compétence de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin au 1^{er} juillet 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué à signer le contrat avec microbib pour la maintenance informatique de la médiathèque pour un montant de 216€HT pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

05-12-15 Décision Modificative Budget M14 – n°14 : dégrèvement des jeunes agriculteurs

Le remboursement de la part communale du dégrèvement de la TFNB des jeunes agriculteurs est de 1 229€, nous devons prendre une DM car il manque 29€ au chapitre 014 article 7391171.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
PREND la décision Modificative suivante

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6288 : Autres services extérieur	-30€	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	-30€	
D7391171 : dégrév taxe foncière sur propr		30€
TOTAL 014 : Atténuation de charges		30€

Questions et informations diverses

06-12-15-a Décision Modificative budget M49 n°02 : Achat d'une pompe au poste de relèvement rue Abbé Levert

Une pompe du Poste de relèvement rue Abbé Levert est en panne. Un devis de réparation de l'ancien système et un devis pour une pompe ont été demandés :

- réparation : 1 269.83€TTC
- pompe : 1 500€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE l'achat d'une nouvelle pompe pour un montant de 1 500€TTC et de garder l'ancienne système pour les pièces de rechange.

PREND une décision modificative pour inscrire cette dépense au budget M49 à l'article 2158 du programme 71

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer les documents nécessaires à cet achat

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2158 : Autres	-1500€	
D2158-71: Autres services extérieurs		1500€
TOTAL D011 : Charges à caractère général	-1500€	1500€

06-12-15-b Décision Modificative au budget M14 - n°15 : fêtes et cérémonies

Il va manquer 2 100€ à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ».

Cet article doit être obligatoirement équilibré donc il est nécessaire de prendre une décision modificative pour pouvoir régler les factures en attente.

Monsieur le Maire donne plusieurs explications à cette situation. D'abord, une facture de 968€ aurait dû être payée sur le budget 2014, et ensuite plusieurs rafraichissements ont été offerts cette année exceptionnellement pour la commune nouvelle, notamment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
PREND la décision Modificative suivante

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6288 : Autres services extérieur	-2 100€	
D6232 : Autres services extérieurs		2 100€
TOTAL D011 : Charges à caractère général	-2 100€	2 100€

06-12-15-c Demande de l'école élémentaire

Suite à une rentrée scolaire de septembre avec moins d'élèves, il reste un budget de 351€ à l'école élémentaire sur la somme globale allouée en 2015. Monsieur le Directeur propose en compensation que nous achetions un vidéoprojecteur supplémentaire mais celui-ci coûte 650€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
REFUSE l'achat d'un vidéoprojecteur à l'école élémentaire

06-12-15-d Location de la salle des associations

Elisa Desmares, Photographe, va s'installer rue Joffre sur Picauville et dans le cadre de l'inauguration de son magasin elle aurait aimé pouvoir louer la salle des associations le vendredi 18 décembre de 18h à 20h.

Cette salle n'a jamais été louée à un particulier jusqu'à maintenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE que la salle des associations pourra être mise à disposition à titre gracieux 3h maximum pour toute inauguration d'un nouveau commerce Picauvillais ou lors d'un changement de propriétaire d'un commerce, sous réserve que la salle soit libre, les associations restant prioritaires pour les réservations.

CHARGE Monsieur le Maire d'avertir le demandeur de cette décision

06-12-15-e Accessibilité des ERP

Pour information la demande de dérogation pour rendre l'agenda d'accessibilité a été prorogée par la préfecture pour une durée de 12 mois à compter du 14 novembre 2015.

06-12-15-f Fondation Bon Sauveur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ du Directeur Monsieur Bruno PIGAUX qui sera remplacé par Monsieur Xavier BERTRAND à partir du 1^{er} mars 2016. Dans le cadre de la fusion des fondations de Picauville et Saint Lô, le siège du conseil restera à Picauville, les services ressources humaines et la direction générale vont être rejoindre Saint lô mais la structure financière sera recentralisée sur Picauville.

06-12-15-g Invitations- dates à retenir

Remise des colis du personnel communal : mercredi 16 décembre à 17h30 en mairie

Les premiers Conseils Municipaux de la commune nouvelle auront lieu le mardi 5/01/2016 (élection maire + adjoints) puis le 12/01/2016 (organisation des commissions, tableau du personnel,...)

Vœux du maire : mardi 19/01 à 18h

Séance levée à 22h20

CM du 8 DECEMBRE 2015

CATHERINE <i>Philippe</i>		LARSONNEUR <i>Guy</i>	
PERROTTE <i>Marie-Hélène</i>		MARIE <i>Claudine</i>	
LEJUEZ <i>Jean-</i> <i>Jacques</i>		TRAVERT <i>Gilbert</i>	
LAHAYE <i>Janine</i>		CATHERINE <i>Flavie</i>	
LEMIERE <i>Michel</i>		COUDRIER <i>Frédérique</i>	<i>Absente</i>
DROUET <i>Isabelle</i>		CHANTREUIL <i>Claude</i>	
FAUDEMÉR <i>Dominique</i>		RACHINE <i>Christian</i>	<i>Excusé</i>
MILLET <i>Mariannick</i>		ZAMPROGNO <i>Christèle</i>	<i>Excusée pouvoir à Mme PERROTTE</i>
ROUXEL <i>Stéphane</i>		PERROTTE <i>Guillaume</i>	
GALIS <i>Morgane</i>	<i>Excusée</i>		